

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le 12 JUN 2018

ID : 056-215600834-20180628-D201806006-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

DEVENIR DE L'ECOLE ANJELA DUVAL

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat du Maire

N° 2018.06.006

DEVENIR DE L'ECOLE ANJELA DUVAL

Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ

Le conseil municipal du 26 avril 2018 a abordé la question du devenir de l'école Anjela Duval.

Deux scénarios avaient été évoqués dont celui de la fermeture de cette école si le nombre d'inscrits était inférieur à 35.

A la date du 7 juin 2018, le nombre d'inscrits est de 31.

Au regard de cela, considérant que :

- Le projet de créer un cycle 2 n'a pas été retenu par la Direction des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan ;
- Le développement urbanistique du quartier n'est pas en mesure de compenser les départs d'enfants vers les écoles élémentaires ;
- L'adoption d'un schéma horaire différent n'a pas généré de nouvelles inscriptions ;
- Les demandes de rapprochement de fratrie vers d'autres écoles se confirment ;
- Les actions de communication engagés (presse, portes ouvertes) n'ont pas eu les effets escomptés ;
- La modification du périmètre scolaire actuel de l'école Anjela Duval génèrerait la fermeture de classe dans d'autres écoles.

D'autre part, considérant l'arrêté n° 56-2018-03-28-001 du 28 mars 2018 relatif aux mesures de carte scolaire du 1^{er} degré public du Morbihan pour l'année scolaire 2018-2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,

Vu l'intérêt général de la mesure,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 4 juin 2018,

Vu l'avis de la commission vie en date du 14 juin 2018,

Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la fermeture de l'école Anjela Duval à la rentrée de septembre 2018,
- **LAISSE** le libre choix, uniquement pour la rentrée 2018-2019, de l'école maternelle ou élémentaire publiques aux familles des enfants du périmètre scolaire actuel de l'école Anjela Duval,
- **ENGAGE** la communication avec les parents des élèves d'Anjela Duval,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le 12 JUL. 2018

ID : 056-215600834-20180628-D201806006-DE

- **VEILLE** à ce que le matériel pédagogique soit mis à disposition des autres écoles maternelles de la Ville en priorité,
- **ENGAGE** la réflexion sur une nouvelle affectation des bâtiments pour répondre aux besoins exprimés par la population en matière de services essentiels,
- **ADOpte** un nouveau périmètre scolaire à compter de la rentrée 2019-2020.

Délibération adoptée par 20 voix Pour et 8 voix Contre, 1 Abstention(s).



Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

André HARTEREAU